

ZAC AREMIS-Lure : le projet



Le Conseil général de la Haute-Saône a acquis en juillet 2005 l'ancien aérodrome militaire de LURE – MALBOUHANS d'une superficie totale de 236 hectares.

L'acquisition du site a pour finalité sa reconversion en un parc industriel d'innovation de qualité environnementale et notamment l'accueil d'équipements destinés principalement à la recherche et au développement des systèmes de mobilité innovante, durable et propre, ainsi que des activités connexes.

Le site présente plusieurs atouts qui sont notamment :

- une situation centrale par rapport aux bassins d'emplois et d'activités existants,
- une position préférentielle au sein des différents réseaux de transport, ce qui lui confère une vocation multimodale affirmée,
- une richesse écologique certaine pour laquelle une démarche de préservation et de compensation est engagée,
- une topographie plane qui répond aux exigences techniques des activités prévues,
- une faible densité urbanistique en périphérie immédiate du site,
- un site équipé de nombreuses infrastructures susceptibles d'être réemployées.

Le projet de reconversion du site intitulé « AREMIS-Lure » pour « Activité, Recherche, Expérimentation sur la Mobilité Innovante et la Sécurité », est :

- un projet structurant à fort impact sur l'innovation et l'emploi,
- un projet intégré au territoire par ses vocations multiples et son accès routier,
- un projet reconnu puisqu'il est l'une des 10 zones inscrites au Contrat de Projet Etat-Région et au Programme Opérationnel FEDER-Axe 2 comme parc d'innovation, l'une des 3 zones inscrites au schéma départemental des zones d'activité comme zone de rayonnement régional, et une composante affirmée du pôle de compétitivité « Véhicule du futur »,
- un projet phare à forte image nationale pour favoriser le développement exogène par la création d'un pôle tertiaire de recherche-développement, par la possibilité de développer la multimodalité, et par une forte valeur ajoutée environnementale avec un parc d'activités certifié ISO 14001.

En février 2008, un Syndicat mixte regroupant le Conseil général de la Haute-Saône, la Communauté de communes du Pays de Lure et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône a été constitué pour porter ce projet. Le Syndicat mixte a été dénommé SYMA AREMIS-Lure (Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'AREMIS-Lure). Adhérent à l'association PALME, il a décidé de suivre une démarche environnementale et une procédure de Zone d'Aménagement Concerté qui a été lancée à l'automne 2008.

Le site de l'ancien aérodrome militaire de Lure-Malbouhans étant une ZNIEFF de Type I, avec des habitats et des espèces à forts enjeux, le SYMA AREMIS-Lure s'est engagé à préserver une cinquantaine d'hectares en zone naturelle et à suivre un Système de Management Environnemental (SME) couplé à une gestion partenariale des espaces naturels sensibles pour tous les espaces publics.

Le parc d'innovation qui sera spécialisé dans le domaine de la Mobilité Innovante et de la Sécurité présentera :

- une Plate-forme d'expérimentation dans le cadre du pôle de compétitivité Véhicule du Futur,
- un Centre d'essais sur route pour la formation à la sécurité routière et à l'éco-conduite,
- une Zone d'activité dédiée « Mobilité Durable et Sécurité »,
- un Centre de formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- une Centrale photovoltaïque.

Dans le cadre de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté, la concertation préalable à la création de la ZAC AREMIS-Lure permettant d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet a été mise en œuvre le 1er mars 2010 et court pendant toute la durée d'élaboration du dossier de création.

Au cours de la concertation, le projet est consultable en mairie (Froideterre, La Nouvelle-lès-Lure, Malbouhans, Roye, Saint-Germain) ainsi qu'au siège du Conseil général de la Haute-Saône, de la Communauté de communes du Pays de Lure, et de la Chambre de Commerce et d'Industrie des observations peuvent être formulées dans les registres prévus à cet effet.

[Consultez les panneaux](#)